

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

SEMAFO inc. (« **SEMAFO** »)
100, boulevard Alexis-Nihon, 7^e étage
Saint-Laurent (Québec) Canada, H4M 2P3

Rubrique 2 Date du changement important

Le 30 novembre 2014.

Rubrique 3 Communiqué

Un communiqué de presse relatif au changement important décrit aux présentes a été émis le 30 novembre 2014 et déposé sur SEDAR.

Rubrique 4 Résumé du changement important

Le 30 novembre 2014 SEMAFO a annoncé qu'elle a déposé les documents officiels pour l'offre de Orbis Gold et obtenu une facilité de crédit pour son offre.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

Le 30 novembre 2014, SEMAFO a annoncé qu'elle avait déposé les documents officiels de l'offre, le *Bidder's Statement*, portant sur son offre en espèces de 0,65 A\$ par action et visant la totalité des actions d'Orbis Gold Limited auprès de la Commission australienne des valeurs mobilières et des placements (ASIC), d'Orbis Gold et de l'ASX. Une copie des documents est accessible par le biais du site Internet de l'ASX, au : www.asx.com.au, sous le symbole d'Orbis à l'ASX, « OBS ».

En plus des liquidités dont elle dispose et qui s'élevaient à 121 millions E-U\$ au 30 novembre 2014, SEMAFO a obtenu, une facilité de crédit pouvant aller jusqu'à 60 millions E-U\$ afin de financer l'acquisition auprès d'un syndicat mené par Sprott Resource Lending Partnership. La facilité de crédit garantie de premier rang, qui contient les conditions usuelles s'appliquant au prélèvement, portera intérêt au taux LIBOR plus 6,5 % et sera remboursable dans un délai d'un an suivant la date du prélèvement.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

La confidentialité n'est pas requise.

Rubrique 7 Information omise

Sans objet.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Eric Paul-Hus, Vice-président, Service juridique, Chef de la conformité et Secrétaire de SEMAFO au : 514 744-4408.

Rubrique 9 Date de la déclaration

Le 3 décembre 2014.

Mise en Garde Concernant les Énoncés Prospectifs

Certaines informations contenues sous la Rubrique 4 et la Rubrique 5 constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et

des hypothèses, et par conséquent les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans lesdits énoncés. Vous êtes donc prié(e) de ne pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent des mots ou expressions tels que « clauses », « portera », « s'engagée », « agir », « recherche », « croissance », « opportunités » et d'autres expressions similaires. Les facteurs qui pourraient faire que les résultats ou les événements futurs diffèrent sensiblement des attentes actuelles explicitement ou implicitement exprimées dans ces énoncés prospectifs comprennent la capacité à rencontrer les conditions usuelles s'appliquant au prélèvement et la capacité à réaliser notre priorité stratégique. SEMAFO décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs, sauf exigences légales.
